

TAXE D'APPRENTISSAGE

2024



**INVESTISSEZ DANS LA FORMATION
DE VOS FUTURS CADRES
SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES**



FACULTÉ
DES **SCIENCES**
FONDAMENTALES
ET **APPLIQUÉES**
UNIVERSITÉ DE POITIERS




1431
Université
de Poitiers

Qui sommes nous ?

➔ La faculté des Sciences Fondamentales et Appliquées c'est :

- 4 pôles de formation et de recherche :
 - Aéronautique et Transports
 - Numérique et Mathématiques
 - Énergie, Environnement, Évolution
 - Biologie-Santé
- Plus de 4500 étudiants (Licence, Master, Doctorat)
- Plus de 400 personnels
(enseignants-chercheurs, techniques et administratifs)



sfa.univ-poitiers.fr

Pourquoi nous soutenir ?

➔ Vous avez l'opportunité de participer à la formation des futurs talents que vous recruterez.

Votre taxe d'apprentissage contribuera à financer des équipements scientifiques et technologiques indispensables à la qualité de nos formations.

➔ Plusieurs opportunités

Par l'accueil de stagiaires et d'alternants

Plus de 1300 étudiants en stage chaque année

Plus de 200 étudiants en alternance en 2023/2024

Par le recrutement de nouveaux collaborateurs

Plus de 700 diplômés chaque année

Par des collaborations avec nos laboratoires de recherche

Plus de 520 contrats publics et privés

➔ Devenez partenaire

De 2022 à ce jour, nous avons signé des conventions de partenariat avec des grands groupes industriels :



TATA
CONSULTANCY
SERVICES



NAVAL
GROUP

CENTRE THERMAL
LA ROCHE POSAY

SERLI

CISTEME



Pourquoi pas vous !



Comment verser la taxe d'apprentissage à nos formations ?

Attention : vos versements à la faculté des sciences doivent désormais exclusivement se faire par la plateforme SOLTEA qui simplifie les modalités de versement.

- L'affectation de votre solde de Taxe d'Apprentissage, se fait uniquement par la plateforme de la Caisse des Dépôts et Consignations : SOLTEA
- Connexion Net entreprises pour demander les accès SOLTEA : <https://www.net-entreprises.fr>



SOLTéA, plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage



SOLTéA, une plateforme en ligne qui vise à :

- Choisir les établissements ou les formations auxquels les employeurs souhaitent affecter ce solde
- Suivre les virements qui seront effectués par la Caisse des Dépôts à l'attention des établissements en toute sécurité
- Retrouver l'historique des virements des années précédentes

Versement



A partir du 27 mai

- Vous vous connectez à la plateforme SOLTéA avec vos identifiants
- Vous identifiez la faculté avec son **code UAI 0860991K** comme bénéficiaire
- Si vous souhaitez verser à une de nos formations, vous pouvez l'identifier grâce à son code RNCP

